

DECISION N° DC-2022-14

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE – LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS POUR LES SITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT**Le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT,**

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru sur le site www.achatpublic.com (profil acheteur), sur le site www.marchésonline.com et sur le journal La Dépêche,
- Considérant qu'une seule entreprise a déposé une offre pour le lot n°1 – Location et maintenance de deux photocopieurs multifonctions A3 couleur à hauts volumes de production,
- Considérant que deux entreprises ont déposé une offre pour le lot n°2 – Location et maintenance de quinze photocopieurs multifonctions A4 noir et blanc à faible volume de production et location et maintenance de un photocopieur multifonctions A4 noir et blanc à faibles volumes de production et location et maintenance de deux photocopieurs A4 couleur à faible volume de production et Location et maintenance de un photocopieur multifonctions A3 couleur à faibles volumes de production,
- Considérant que l'analyse des offres a révélé que l'offre (de base + options) présentée par la société **EQUASYS** (sise, 8, rue Gustave Eiffel – ZA Albitech – 81000 Albi) s'avère économiquement la plus avantageuse, en application des critères de pondération énoncés dans les documents de la consultation, pour le lot n°1 : Location et maintenance de deux photocopieurs multifonctions A3 couleur à hauts volumes de production,
- Considérant que l'analyse des offres a révélé que l'offre (de base + options) présentée par la société **EQUASYS** (sise, 8, rue Gustave Eiffel – ZA Albitech – 81000 Albi) s'avère économiquement la plus avantageuse, en application des critères de pondération énoncés dans les documents de la consultation, pour le lot n°2 : Location et maintenance de quinze photocopieurs multifonctions A4 noir et blanc à faible volume de production et location et maintenance de un photocopieur multifonctions A4 noir et blanc à faibles volumes de production et location et maintenance de deux photocopieurs A4 couleur à faible volume de production et location et maintenance de un photocopieur multifonctions A3 couleur à faibles volumes de production,

DECIDE**ARTICLE 1**

De signer avec la société **EQUASYS** (sise, 8, rue Gustave Eiffel – ZA Albitech – 81000 Albi) un marché pour le lot n°1 : Location et maintenance de deux photocopieurs multifonctions A3 couleur à hauts volumes de production du marché de service de location et maintenance de photocopieurs multifonctions pour les sites de la Communauté de Communes TARN-AGOUT détaillé comme suit :

- 896,85 € HT de loyer par trimestre pour les deux photocopieurs options incluses
- 1,80 € HT pour 1000 copies noir et blanc
- 18,00 € HT pour 1000 copies couleur

ARTICLE 2

De signer avec la société **EQUASYS** (sise, 8, rue Gustave Eiffel – ZA Albitech – 81000 Albi) un marché pour le lot n°2 : Location et maintenance de quinze photocopieurs multifonctions A4 noir et blanc à faible volume de production et Location et maintenance de un photocopieur multifonctions A4 noir et blanc à faibles volumes de production et location et maintenance de deux photocopieurs A4 couleur à faible volume de production et location et maintenance de un photocopieur multifonctions A3 couleur à faibles volumes de production pour les sites de la Communauté de Communes TARN-AGOUT détaillé comme suit :

- 989,10 € HT de loyer par trimestre pour les dix-huit photocopieurs options incluses
- 6,44 € HT pour 1000 copies noir et blanc (pour modèles L2M1, L2M2 et L2M3)
- 38,94 € HT pour 1000 copies couleur (seulement pour modèle L2M3)
- 1,80 € HT pour 1000 copies noir et blanc (seulement pour modèle L2M4)
- 18,00 € HT pour 1000 copies couleur (seulement pour modèle L2M4)

ARTICLE 3

De charger la Directrice Générale des Services d'exécuter la présente décision.

ARTICLE 4

De mentionner que la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et au Comptable public de la Collectivité, publiée et portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 5

D'informer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Saint-Sulpice-la-Pointe, **08 DEC. 2022**

Par délégation du Conseil Communautaire,

Le Président


Gérard PORTES



Le Président certifie que la présente décision a été reçue en Sous-Préfecture le

08 DEC. 2022

et publiée le

08 DEC. 2022

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **AU-2022-14BIS**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **08/12/2022**

Objet : **MARCHE PUBLIC SERVICES - LOCATION MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS SITES CCTA**

Nature : **Autres**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **08/12/2022**

Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **DC-2022-14 - MARCHE PHOTOCOPIEURS.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20221208-AU-2022-14BIS-AU**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **08/12/2022**